

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Cécile TARRADE,

Absent : Vanessa LEITE,

Procurations : Cécile TARRADE donne procuration à Mathieu FERRY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

Le 4 juillet 2025

Secrétaire de séance :

Claude VIESSANT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 est validé par les membres présents et ceux ayant donné pouvoir, sans modification.

Voté à l'unanimité.

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer, au nom de la commune, les pénalités de retard prévues dans les marchés à procédure adaptée conclus avec les entreprises de travaux, conformément aux stipulations contractuelles.

Voté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL MEDICAL ET D'UN LOGEMENT : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Suite à l'analyse des offres, il est décidé de lancer une négociation pour le lot n°8.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour chacun des lots :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT VÉRIFIÉ HT
01	DEMOLITION / GROS OEUVRE	ENTREPRISE SANCHEZ	149 534,14 €
02	RAVALEMENTS DE FACADE	ENDUIT PLUS 63	6 474,76 €
03	CHARPENTE BOIS / PLANCHER BOIS / COUVERTURE	SUCHEYRE	92 754,33 €
04	ETANCHEITE	ETANCHEITE VICHYSOISE	7 005,18 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM /	PERRET ET ASSOCIES	38 754,66 €
06	PLATRERIE / ISOLATION / PEINTURE	PAIS	58 303,11 €
07	MENUISERIES INTERIEURE BOIS	SOCIETE NOUVELLE L'EBENE	11 737,98 €
09	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	XO PLOMBERIE	10 790,00 €
10	ELECTRICITE	CEGELEC LOIRE AUVERGNE	26 484,30 €
Total :			401 838,46 €

Voté à l'unanimité.

CENTRE DE LOISIRS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le principe de convention avec la Commune de Saint-Ours-les-Roches pour la mise en place d'un centre de loisirs au profit des enfants de la Commune de Chanat-La-Mouteyre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, pour un coût maximum de 28,60 € par enfant et par journée d'accueil.

Voté à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM - EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal décide la création de deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 24h15 et 24/35^{ème} et la suppression simultanée de deux emplois de 26h20 chacun.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE PERMANENT - FILIERE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste permanent d'agent technique territorial (tous grades confondus), catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2025 afin d'assurer la gestion de la cantine scolaire et lien avec le maraîchage communal.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un CDD d'accroissement temporaire d'activité au service scolaire et périscolaire de 23/35^{ème} à compter du 29/08/2025, afin de pallier aux absences de personnels titulaires.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AOUT 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 9 JUILLET 2024

Le conseil municipal décide d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité suite à la précédente délibération.

Voté à l'unanimité.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose le virement de crédits de 500€ de l'article 6156 à l'article 6951, afin de payer l'impôt sur les sociétés, impôt dont la commune est redevable.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,

